

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUN 2023

Le douze juin deux mil vingt-trois à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BESSONNET Hervé, Maire

**Présents: Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, MM. CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

**Excusé(s)** : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, SIONNEAU Dominique (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), THIBAUD Stéphanie (donne pouvoir à Corinne SAINTURAT-NIEL), MM. BRUN Jérôme, MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER).

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 06/06/2023

**Date d'affichage** : 06/06/2023

**A été nommé secrétaire** : M. Alain LE GAL

Monsieur le Maire demande aux membres présents l'ajout de deux objets à l'ordre du jour :

Salle polyvalente : marché travaux lot n° 13 Avenant n° 1

Salle polyvalente : Salle polyvalente : travaux complémentaires - Travaux de couverture

Les membres du Conseil Municipal, après vote à l'unanimité, acceptent l'ajout de ces deux objets.

### Objet des délibérations

#### SOMMAIRE

2023\_06\_01 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 3

2023\_06\_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 6 Avenant n° 2

2023\_06\_03 - Salle polyvalente : marché travaux lot n° 7 Avenant n° 2

2023\_06\_04 - Salle polyvalente : marché travaux lot n° 8 Avenant n° 3

2023\_06\_05 - Salle polyvalente : marché travaux lot n° 11 Avenant n° 1

2023\_06\_06 - Salle polyvalente : marché travaux lot n° 12 Avenant n° 5

2023\_06\_07 - Salle polyvalente : marché travaux lot n° 13 Avenant n° 1

2023\_06\_08 - Salle polyvalente : travaux complémentaires - Travaux de couverture

2023\_06\_09 – Marché restauration scolaire : choix du candidat

2023\_06\_10 – Restauration scolaire : tarifs année 2023/2024

2023\_06\_11 – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales

2023\_06\_12 – Restaurant scolaire : règlement intérieur

### 2023\_06\_01– Salle polyvalente : marché travaux lot n° 4 Avenant n° 3

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 4 doit faire l'objet d'un troisième avenant.

**Lot n° 4 Charpente** : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 1 780,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une zone faux-gril.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n°2022\_07\_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT**

Avenant n° 2 – délibération n° 2022\_10\_01 du 17/10/2022 : moins-value de 2 397,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT**

Avenant n° 3 - objet de la présente délibération : plus-value de 1 780,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 149 930,00 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 4 Charpente** : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 1 780,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'une zone faux-gril.

Attributaire : Société POTÉREAU NEAU

Marché initial : 20210104 - montant : 140 273,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n°2022\_07\_01 du 25/07/2022 : plus-value de 10 274,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 150 547,00 € HT**

Avenant n° 2 – délibération n° 2022\_10\_01 du 17/10/2022 : moins-value de 2 397,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 148 150,00 € HT**

Avenant n° 3 - objet de la présente délibération : plus-value de 1 780,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 149 930,00 € HT**

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2023\_06\_02 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 6 Avenant n° 2**

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 6 doit faire l'objet d'un deuxième avenant.

**Lot n° 6 Menuiseries extérieures Aluminium** : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 371,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'un volet roulant au niveau de l'escalier accès scène.

Attributaire : Société SERRURERIE LUÇONNAISE

Marché initial : 20210106 - montant : 83 801,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022\_10\_02 du 17/10/2022 : plus-value de 7 016,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 90 817,00 € HT**

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 371,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 92 188,00 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 6 Menuiseries extérieures Aluminium** : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 371,00 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'un volet roulant au niveau de l'escalier accès scène.

Attributaire : Société SERRURERIE LUÇONNAISE

Marché initial : 20210106 - montant : 83 801,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022\_10\_02 du 17/10/202 : plus-value de 7 016,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 90 817,00 € HT**

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 371,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 92 188,00 € HT**

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

**2023\_06\_03 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 7 Avenant n° 2**

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 7 doit faire l'objet d'un deuxième avenant.

**Lot n° 7 Menuiseries intérieures** : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 3 593,60 € HT qui a pour objet des modificatifs sur différentes menuiseries.

Attributaire : Société MCPA

Marché initial : 20210107 - montant : 107 000,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022\_03\_08 du 28/03/2022 : moins-value de 7 933,04 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 066,96 € HT**

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 3 593,60 € HT

**Nouveau montant du marché : 102 660,56 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 7 Menuiseries intérieures** : Avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 3 593,60 € HT qui a pour objet des modificatifs sur différentes menuiseries.

Attributaire : Société MCPA

Marché initial : 20210107 - montant : 107 000,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022\_03\_08 du 28/03/2022 : moins-value de 7 933,04 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 066,96 € HT**

Avenant n° 2 – objet de la présente délibération : plus-value de 3 593,60 € HT

**Nouveau montant du marché : 102 660,56 € HT**

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

**2023\_06\_04 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 8 Avenant n° 3**

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 8 doit faire l'objet d'un troisième avenant.

**Lot n° 8 Cloisons sèches** : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 1 010,00 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de remplacement et de pose de cloison de doublage sur ossature métallique.

Attributaire : Société GUIGNÉ

Marché initial : 20210108 - montant : 121 000,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022\_03\_08 du 28/03/2022 : plus-value de 2 880,07 € HT

**Nouveau montant du marché : 123 880,07 € HT**

Avenant n° 2 – délibération n° 2022\_10\_03 du 17/10/2022 : plus-value de 2 023,81 € HT

**Nouveau montant du marché : 125 903,88 € HT**

Avenant n° 3 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 010,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 126 913,88 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 8 Cloisons sèches** : Avenant n° 3 : plus-value d'un montant de 1 010,00 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de remplacement et de pose de cloison de doublage sur ossature métallique.

Attributaire : Société GUIGNÉ

Marché initial : 20210108 - montant : 121 000,00 € HT

Avenant n° 1 – délibération n° 2022\_03\_08 du 28/03/2022 : plus-value de 2 880,07 € HT

**Nouveau montant du marché : 123 880,07 € HT**

Avenant n° 2 – délibération n° 2022\_10\_03 du 17/10/2022 : plus-value de 2 023,81 € HT

**Nouveau montant du marché : 125 903,88 € HT**

Avenant n° 3 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 010,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 126 913,88 € HT**

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2023\_06\_05 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 11 Avenant n° 1**

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 11 doit faire l'objet d'un premier avenant.

**Lot n° 11 Ravalements et peinture** : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 7 289,72 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de peinture sur les tirants métalliques de la charpente et sur la partie bois visible de la charpente.

Attributaire : Société EVPR

Marché initial : 20210111 - montant : 29 193,10 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 7 289,72 € HT

**Nouveau montant du marché : 36 482,82 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 11 Ravalements et peinture** : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 7 289,72 € HT qui a pour objet des travaux complémentaires de peinture sur les tirants métalliques de la charpente et sur la partie bois visible de la charpente.

Attributaire : Société EVPR

Marché initial : 20210111 - montant : 29 193,10 € HT  
Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 7 289,72 € HT  
**Nouveau montant du marché : 36 482,82 € HT**

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

**2023\_06\_06 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 12 Avenant n° 5**

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 12 doit faire l'objet d'un cinquième avenant.

**Lot n° 12 Electricité** : Avenant n° 5 : plus-value d'un montant de 313,77 € HT qui a pour objet l'alimentation du volet roulant au niveau de l'escalier accès scène.

Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2022\_12\_04 du 19/12/2022 : plus-value de 280,84 € HT

**Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT**

Avenant n° 2 – Délibération n° 2022\_12\_05 du 19/12/2022 : plus-value de 1 889,32 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT**

Avenant n° 3 – Délibération n° 2023\_01\_03 du 23/01/2023 : plus-value de 743,74 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 955,37 € HT**

Avenant n° 4 – délibération n° 2023\_03\_04 du 06/03/2023 : plus-value de 3 420,60 € HT

**Nouveau montant du marché : 103 375,97 € HT**

Avenant n° 5 – objet de la présente délibération : plus-value de 313,77 € HT

**Nouveau montant du marché : 103 689,74 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 12 Electricité** : Avenant n° 5 : plus-value d'un montant de 313,77 € HT qui a pour objet l'alimentation du volet roulant au niveau de l'escalier accès scène.

Attributaire : Société SNGE OUEST

Marché initial : 20210112 - montant : 97 041,47 € HT

Avenant n° 1 – Délibération n° 2022\_12\_04 du 19/12/2022 : plus-value de 280,84 € HT

**Nouveau montant du marché : 97 322,31 € HT**

Avenant n° 2 – Délibération n° 2022\_12\_05 du 19/12/2022 : plus-value de 1 889,32 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 211,63 € HT**

Avenant n° 3 – Délibération n° 2023\_01\_03 du 23/01/2023 : plus-value de 743,74 € HT

**Nouveau montant du marché : 99 955,37 € HT**

Avenant n° 4 – délibération n° 2023\_03\_04 du 06/03/2023 : plus-value de 3 420,60 € HT

**Nouveau montant du marché : 103 375,97 € HT**

Avenant n° 5 – objet de la présente délibération : plus-value de 313,77 € HT

**Nouveau montant du marché : 103 689,74 € HT**

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

**2023\_06\_07 – Salle polyvalente : marché travaux lot n° 13 Avenant n° 1**

Le Conseil Municipal en date du 25 janvier 2021 a approuvé l'avant-projet définitif pour la restructuration, la rénovation énergétique et l'extension de la salle polyvalente Constant Guyon et a arrêté le coût

prévisionnel des travaux au stade APD à 1 164 365,00 € HT incluant les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) n°1 "Menuiseries teinte RAL hors standard" et n°2 "Contrôle d'accès".

Vu le code des marchés publics,

Vu les marchés conclus avec les entreprises attributaires en application de la délibération du conseil municipal n° 2021\_05\_05 en date du 17 mai 2021,

Monsieur le Maire signale que dans le cadre de ces travaux de rénovation énergétique, de restructuration et d'extension de la salle polyvalente Constant Guyon le lot n° 13 doit faire l'objet d'un premier avenant.

**Lot n° 13 Chauffage Plomberie Sanitaires Ventilation Equipements de cuisine** : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 1 285,75 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'un conduit de cheminée.

Attributaire : Société GATEAU FRERES

Marché initial : 20210113 - montant : 200 000,00 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 285,75 € HT

**Nouveau montant du marché : 201 285,75 € HT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte l'avenant suivant :

**Lot n° 13 Chauffage Plomberies sanitaires Ventilation Equipements de cuisine** : Avenant n° 1 : plus-value d'un montant de 1 285,75 € HT qui a pour objet la fourniture et la pose d'un conduit de cheminée.

Attributaire : Société GATEAU FRERES

Marché initial : 20210113 - montant : 200 000,00 € HT

Avenant n° 1 – objet de la présente délibération : plus-value de 1 285,75 € HT

**Nouveau montant du marché : 201 285,75 € HT**

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2023\_06\_08 – Salle polyvalente : travaux complémentaires Travaux de couverture**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la résiliation du lot n° 5 du marché "Rénovation et extension de la salle polyvalente" de l'entreprise NOURRY COUVERTURES.

Afin de finaliser les travaux de couverture de la salle polyvalente, nous avons reçu un devis de l'entreprise GARANDEAU de La Roche Sur Yon pour un montant de 19 934,38 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte le devis n° 7579 de l'entreprise GARANDEAU pour un montant de 19934,38 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2023\_06\_09 – Marché restauration scolaire : choix du candidat**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023\_03\_26 du 27 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à lancer la consultation du marché "confection, fourniture et transport en liaison froide de repas".

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023\_03\_05 du 6 mars 2023 décidant de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché "confection, fourniture et transport en liaison froide de repas".

La Commune a lancé un marché public de prestation de services en fourniture de repas en liaison froide pour la commune et l'accueil de loisirs Les Aventur'Riez selon la procédure adaptée, en application des articles L2123-1-2° et R2123-1-3, R2123-4 et suivants du code de la commande publique.

Cette consultation est lancée sous forme d'un accord cadre **mono-attributaire** comportant les seuils minimum et maximums suivants :

	Seuil en € HT sur 2 ans	Sur 1 année de reconduction	Sur la durée du marché soit 3 ans Seuil en € HT
<b><i>Pour la Commune</i></b>			
Seuil minimum	80 000	40 000	120 000
Seuil maximum	140 000	70 000	210 000
<b><i>Pour les Aventur'Riez</i></b>			
Seuil minimum	14 000	7 000	21 000
Seuil maximum	24 000	12 000	36 000
<b>Seuil minimum total</b>	<b>94 000</b>	<b>47 000</b>	<b>141 000</b>
<b>Seuil maximum total</b>	<b>164 000</b>	<b>82 000</b>	<b>246 000</b>

2 candidats ont remis une offre :

CONVIVIO

RESTORIA

Madame SAINTURAT-NIEL présente l'analyse des offres.

Résultats :

NOM DU CANDIDAT	NOTE VALEUR PRIX / 35	NOTE VALEUR TECHNIQUE / 65	NOTE FINALE / 100	CLASSEMENT
CONVIVIO	35	55	90	1
RESTORIA	32,79	54	86,79	2

Suite à l'analyse des offres, Mme SAINTURAT-NIEL propose l'attribution du marché au candidat CONVIVIO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'attribuer l'accord cadre à bons de commande de fourniture de repas en liaison froide pour la commune et l'accueil de loisirs comportant les seuils minimum et maximum présenté au rapport à l'entreprise CONVIVIO.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents au dossier.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

#### **2023\_06\_10 – Restauration scolaire : tarifs année 2023-2024**

Monsieur le Maire

- Rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 16 mai 2022 fixe le tarif actuellement en vigueur.

- Au vu des conditions financières prévues à la signature de l'acte d'engagement avec notre prestataire CONVIVIO

- Propose que le tarif appliqué à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 soit :

\* Enfants (repas habituel) : 4,05 €,

\* Enfants (repas habituel à partir du 3ème enfant d'une même famille fréquentant ensemble l'école) : 3,75 €,

\* Enfants (repas spécifique, sans allergène simple, régime diététique, sans porc) : 4,05 €,

\* Adultes : 5,20 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

### **2023\_06\_11 – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales**

La commune envisage de proposer aux administrés le paiement en ligne ou par carte bancaire sur internet (en privilégiant le site de la DGFIP pour le paiement des titres de recettes (facturation cantine, etc...)).

Pour cela, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales "PAYFIP" entre la Commune et la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Décide d'instaurer le paiement en ligne des recettes publiques locales,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents au dossier.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

### **2023\_06\_12 – Restaurant scolaire : règlement intérieur**

Le règlement intérieur du restaurant scolaire doit être mis à jour pour permettre d'être diffusé à l'ensemble des parents d'élèves dès la rentrée de septembre 2023.

Mme SAINTURAT-NIEL présente le règlement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal,  
Décide d'approuver le règlement intérieur du restaurant scolaire,  
Autorise Monsieur le Maire à signer ledit règlement.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstention : 0)**

### **Divers**

- Prochaines dates à retenir :
  - \* Conseil municipal : 24 juillet et 11 septembre 2023
  - \* Kermesse de l'école : 24 juin 2023
  - \* Vide-grenier des Aventur'Riez : 2 juillet 2023
  - \* Les Musicales : 25 juillet 2023 à 21h
  - \* Foire des 4 jeudis à Challans : 20, 27 juillet et 10 et 17 août 2023
- Visites guidées La Bataille de Rié (rdv au Point Information à 10h30) :

Mardi 11 juillet 2023

Mardi 1 août 2023

Mardi 8 août 2023

Mercredi 16 août 2023

Mardi 22 août 2023

Proposition de visite pour les élus le vendredi 7 juillet 2023 à 19 heures. Inscription auprès d'Anne-Laure VERONNEAU.

Fin de réunion : 22h30

Le procès-verbal du 12 juin 2023 n'ayant pas fait l'objet d'observation, est adopté.

En Mairie, le 24/07/2023  
Le Maire  
Hervé BESSONNET



Le Secrétaire de séance,  
Alain LE GAL